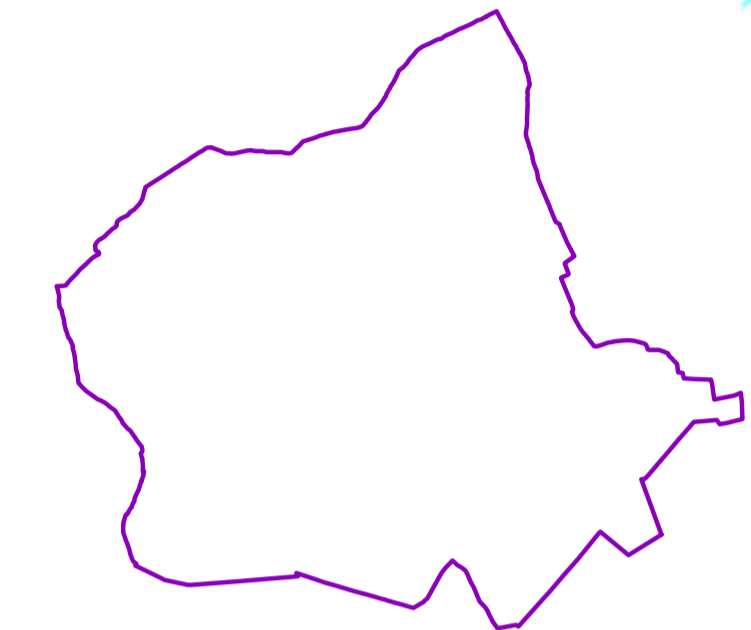


NOISEAU

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)



Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 5 février 2020
par le Conseil de Territoire de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir

Projet approuvé - Juin 2018

Échelle : 1 / 5000°

LEGENDE

- Limite de commune
- - - Limite de la zone ou du secteur
- UEc Zone urbanisée (désignation de la zone ou du secteur)
- AU Zone à urbaniser
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Espaces Boisés Classés au titre de l'Art. L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager identifié au titre de l'article L151-23
- Espace paysager identifié au titre de l'article L151-19
- Mur ou clôture identifié(e) au titre de l'article L151-19
- Emplacement réservé: Piste cyclable Conseil Départemental
- - - Bande de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha, au titre du SDRIF
- - - Front urbain d'intérêt régional identifié au SDRIF

